

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le neuf décembre deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MASSIAC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Vivien BATIFOULIER, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Philippe LEBERICHEL, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEBRE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Magali CRAUSER, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Danielle GOMONT, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Colette PONCHET-PASSEMARD, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Félix ROCHE pouvoir à Pierrick ROCHE, Philippe SARANT pouvoir à Philippe LEBERICHEL, Roland VERNET pouvoir à Georges CEYTRE

Date de convocation : 03 décembre 2024
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET
Membres en exercice : 57
Présents : 29 – Pouvoirs : 5 – Votants : 34

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0
Non votants : 0

Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget prestations de services aux communes 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1 ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Considérant qu'afin de permettre le mandatement de dépenses d'investissement début 2025 jusqu'à l'adoption du budget, il est nécessaire de prévoir le quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;

Considérant que pour 2024, le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) s'élève à 91 500 € et propose de prévoir l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses à hauteur maximale de 22 875 € ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 jusqu'à l'adoption du budget pour les opérations d'investissement pour un montant maximum de 22 875 € telle que détaillée dans le tableau ci-dessous :

Crédits ouverts budget Prestations de services aux communes 2024 - Autorisation engagement mandatement et liquidation 25% budget 2025			
Opération	Compte	Budget 2024	Crédits ouverts BP 2025
Opération 101 - Matériel et équipements service voirie	21568 - Autre matériel d'incendie et de défense civile	500,00 €	125,00 €
	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	45 000,00 €	11 250,00 €
	2158 - Autres matériels et outillages techniques	4 500,00 €	1 125,00 €
TOTAL OPERATION 101		50 000,00 €	12 500,00 €

Opération 102 - Equipements service mutualisation aux communes	2158 - Autres matériels et outillages techniques	2 000,00 €	500,00 €
	2185 - Matériel de téléphonie	500,00 €	125,00 €
TOTAL OPERATION 102		2 500,00 €	625,00 €
Opération 103 - Matériel et équipement chantier insertion	21838 - Matériel de bureau et informatique autres		0,00 €
	2158 - Autres matériels et outillages techniques	15 000,00 €	3 750,00 €
TOTAL OPERATION 103		15 000,00 €	3 750,00 €
Opération 104 - Travaux garage Les Clages Martinet	20415332 - Subvention ets administratifs - Bâtiments et installations	24 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL OPERATION 104		24 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL		91 500,00 €	22 875,00 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.